



Conformément au Plan d'action du Sommet, le Canada a organisé, sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA), un séminaire d'experts sur la diversité culturelle; ces experts se sont réunis à Vancouver en mars 2002. Une réunion des ministres de la Culture ou des plus hautes autorités appropriées de l'OEA a également eu lieu en juillet 2002 à Cartagena (Colombie); c'était la première réunion du genre à l'échelle de l'Hémisphère.

À l'OMC, le Canada suit sa tactique éprouvée consistant à ne pas prendre d'engagements supplémentaires qui pourraient constituer une entrave dans la poursuite de ses objectifs en matière de politique culturelle. Au cours des négociations sur l'AGCS, le Canada a indiqué dans sa position de négociation initiale qu'il « ne souscrira à aucun engagement qui restreindrait sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de politiques culturelles tant qu'un nouvel instrument international, garantissant expressément le droit des pays membres à promouvoir et à préserver leur diversité culturelle, ne sera pas établi ». Le Canada a en outre prôné la mise au point d'un instrument à l'occasion de réunions bilatérales informelles avec des partenaires commerciaux importants comme la France, la Suède, la Suisse et l'Italie.

Dans d'autres tribunes, l'examen de la question de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation a abouti à des recommandations précises concernant la mise en place de l'instrument. Par exemple, en novembre 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Son Plan d'action recommandait aux membres d'approfondir le débat international sur les questions liées à la diversité culturelle et insistait notamment sur l'examen de la possibilité d'établir un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Dans le cadre de leur réunion de juin 2001, les ministres de la Culture de la Francophonie ont appuyé le principe d'un instrument réglementaire international universel appuyant la promotion de la diversité culturelle. Le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), regroupement officieux des ministres de la Culture de plus de 45 pays, est une autre tribune où les travaux sur la conception d'un éventuel instrument ont progressé. Le groupe de travail du RIPC, présidé par le Canada, a produit un projet d'instrument, y compris un énoncé du principe de son applicabilité, qui sera présenté à la prochaine réunion annuelle à Cape Town (Afrique du Sud), en automne 2002. Le Réseau international sur la diversité culturelle, une ONG qui tient régulièrement des réunions en même temps que le RIPC, devrait rendre public le texte de son propre projet d'instrument à l'automne.

D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle. Le gouvernement est et restera un des principaux promoteurs de ce type d'instrument au sein de la communauté internationale.

